

**RÈGLEMENT 2022-1068  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798  
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES  
DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier ce règlement afin d'appliquer une augmentation de 3 % à la plupart des tarifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

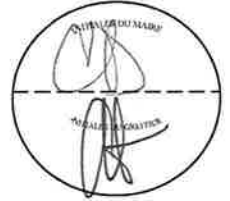
**ARTICLE 2**

L'annexe A est remplacée par la suivante :

		<u>Coût</u>
<b>« ANNEXE A</b>		
a)	Abonnement annuel aux règlements municipaux	
	. Par transmission électronique	31 \$
b)	Manuel d'application des règlements municipaux	
	. Par transmission électronique	31 \$
	. Format papier	206 \$
c)	Copie d'un règlement municipal à l'unité	
	. Par transmission électronique	Gratuit
	. Format papier	Tarif de la Loi d'accès
d)	Copie d'un procès-verbal à l'unité	
	. Par transmission électronique	Gratuit
	. Format papier	Tarif de la Loi d'accès
e)	Manuel d'application de la réglementation d'urbanisme (format papier)	258 \$
	. Mise à jour annuelle du manuel	154 \$
	. Copie de plans du Règlement de zonage	103 \$
	. Copie de plans d'urbanisme	103 \$



f)	Manuel des dérogations mineures	258 \$
	· Mise à jour annuelle du manuel	154 \$
g)	Demande de modification au zonage	
	· Ouverture et analyse du dossier	515 \$
	· Traitement de la demande	1 030 \$
h)	Demande de permis d'événement qui nécessite une visite des lieux par un officier municipal (service de boissons alcooliques)	21 \$
i)	Compte de taxes annuel pour chaque année additionnelle lors d'une même demande	5,25 \$ + 2,10 \$
j)	Cassette audio	Tarif de la Loi d'accès
k)	Rapport financier annuel de la Municipalité	
	· Par transmission électronique	Gratuit
	· Format papier	Tarif de la Loi d'accès
l)	Programme triennal d'immobilisations	5,25 \$
m)	Pages dactylographiées, manuscrites ou imprimées	Tarif de la Loi d'accès
n)	Rapport d'événement ou d'accident	Tarif de la Loi d'accès
o)	Rapport d'incendie	Tarif de la Loi d'accès
p)	Document informatisé sur disquette, CD, DVD, carte mémoire, clé USB et autre support électronique du même genre	0,55 \$ / mégaoctet
q)	Tout autre document demandé en vertu de la Loi d'accès à l'information	Tarif de la Loi d'accès
r)	Rapport statistique des permis de construction	
	<u>Transmission format papier</u>	
	· mensuel	21 \$
	· annuel	113 \$
	<u>Transmission format électronique</u>	
	· mensuel	10,50 \$
	· annuel	52 \$
s)	Frais de dépistage	Selon les coûts réels facturés à la Municipalité
t)	Location de la salle de la cour municipale incluant l'enregistrement mécanique	103 \$ / demi-journée 206 \$ / journée



- u) Requête par les institutions financières d'informations relatives au rôle d'évaluation et de perception (relevé de compte, (confirmation de paiement, etc.) 26 \$ / requête
- v) Traitement d'un dossier relatif à la suspension d'un permis de conduire émanant d'une cour municipale autre que la cour municipale commune de Baie-Comeau 21 \$
- w) Remboursement de trop-perçu de constat d'infraction :
- . 10 \$ ou moins (minimum 30 jours après le paiement) Remboursement sur demande
  - . 10,01 \$ et plus (minimum 30 jours après le paiement) Remboursement automatique
- x) Paiement Internet des constats d'infraction par Constats Express 3,25 \$ / paiement complet  
2,25 \$ / paiement partiel en vertu d'une entente de paiement »

### ARTICLE 3

L'annexe B est remplacée par la suivante :

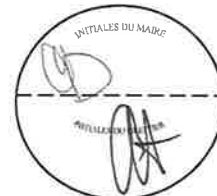
«

#### ANNEXE B

	<u>Coût</u>
<b>A. <u>Documents pour appel d'offres</u> (format papier ou numérique)</b>	
Cahier d'appel d'offres VBC	26 \$
Cahier d'appel d'offres firmes externes	41 \$
Devis sans plans VBC ou firme	26 \$
* Devis avec plans < ou = à 11 " x 17 " VBC ou firme	26 \$
* Devis avec plans > 11 " x 17 " VBC ou firme	154 \$
<b>B. <u>Plans</u></b>	
Plan VBC, couleur, échelle 1:5000	206 \$
Plan VBC, couleur, échelle 1:10000	103 \$
Plan général des rues	Tarif de la Loi d'accès
Tout type de plan numérisé (prix pour chaque plan)	258 \$

#### C. Autres plans

	<u>Format</u>	<u>Papier</u>	<u>Film</u>
	En mètre carré	Prix au mètre carré	Prix au mètre carré
Plan de conception de VBC ou de firmes externes, rues	0-10	7,75 \$	31,00 \$



Bâtiment ou autres	10-20	4,25 \$	21,00 \$
Cahier d'appel d'offres	20 et +	2,25 \$	10,50 \$
Plan de compilation cadastrale	0-10	6,50 \$	26,00 \$
	20-30	3,75 \$	15,50 \$
Plan du Ministère ou autre plan de situation	20 et +	2,25 \$	10,50 \$

- \* Les prix suivants ne sont valides que dans le cadre de la période de soumission prévue à l'appel d'offres; en dehors de cette période ou pour obtenir des copies additionnelles autres que celles fournies lors de l'appel d'offres, les tarifs prévus aux paragraphes C. et D. s'appliquent.

**D. Utilisation de borne-fontaine et alimentation temporaire**

- . Durant les heures normales de travail 206 \$
- . En dehors des heures normales de travail 412 \$

**E. Vanne d'eau d'extérieur**

- . Ouverture 52 \$
- . Fermeture 52 \$
- . Fermeture et ouverture dans un intervalle de moins de 30 minutes par le même employé municipal 52 \$
- . Chaque 30 minutes additionnelles 52 \$

Sans frais si la Municipalité change sa valve

En dehors des heures régulières de travail

- . Ouverture 242 \$
- . Fermeture 242 \$

**F. Coupe de trottoirs et/ou bordures**

Tous les travaux de coupe de trottoirs et/ou bordures effectués à la demande de citoyens leur seront facturés selon la liste de prix fournie par l'entrepreneur mandaté par la Ville de Baie-Comeau, dont les prix sont majorés de 15 % pour les frais d'administration.

**G. Réparation et remplacement de trottoirs, bordures ou chaussées**

Tous travaux privés nécessitant la démolition partielle ou totale d'un trottoir, d'une bordure ou de la chaussée publique doivent être exécutés aux frais de la personne ayant exigé ces travaux, et ce, selon le tarif suivant :

- . Réparation de trottoirs en béton 154 \$ / le mètre linéaire
- . Réparation de bordures en béton 103 \$ / le mètre linéaire
- . Réparation de bordures en granit 154 \$ / le mètre linéaire
- . Réparation d'asphalte 31 \$ / le mètre carré
- . Réparation du gazon 15,50 \$ / le mètre carré



## H. Enlèvement d'affiches

Toute affiche positionnée illégalement sur la propriété publique est sujette à un tarif d'enlèvement unitaire établi à 21 \$ si elle est fixée au sol à l'aide de piquets, ou si elle est fixée à des poteaux municipaux à l'aide d'attaches rapides.

Toute affiche fixée à la propriété municipale par d'autres moyens impliquant des adhésifs est enlevée aux frais de son propriétaire à un coût unitaire de 103 \$.

## I. Rétablissement du service d'électricité

En dehors des heures normales de travail 258 \$ »

## ARTICLE 4

L'annexe C est remplacée par la suivante :

«

### ANNEXE C

#### TARIFICATION DES PLATEAUX

Les taxes ne sont pas incluses dans les taux horaires ci-dessous.

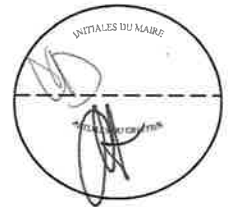
#### Centre Henry-Leonard

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Activité Gratuite</u>	<u>Activité payante</u>
Salon Galerie du tapis 1	Gratuit	18,50 \$	25,00 \$	72,00 \$
Salon Galerie du tapis 2	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Foyer	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Hall	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Boulodrome/Salle de tir	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Salle Alice-Cloutier (dojo)	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Léopold-Arsenault (muscultation)	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Patineurs	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Réunion	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Glace « A »	Gratuit	155,00	155,00	616,00
Surface « A »	Gratuit	42,00	54,00	144,00
Glace « B »	Gratuit	144,00	144,00	577,00
Surface « B »	Gratuit	42,00	54,00	144,00

#### **Cours spéciaux printemps et été, glace « A » ou « B »**

- Personne ou groupe reconnu (associé) : 17,50 \$
- Personne ou groupe non reconnu (associé) : 36,00 \$

La Ville peut, par protocole d'entente avec un organisme public, convenir de tarifs différents de ceux prévus au présent règlement.



### Centre Henri-Desjardins

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Activité gratuite</u>	<u>Activité payante</u>
Salle de réunion	Gratuit	15,50 \$	18,50 \$	59,00 \$
La Promenade (bar)	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Salle no 210	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Glace « A »	Gratuit	155,00	155,00	616,00
Surface « A »	Gratuit	42,00	54,00	144,00
Glace « B »	Gratuit	144,00	144,00	577,00
Surface « B »	Gratuit	42,00	54,00	144,00

### **Cours spéciaux printemps et été, glace « A » ou « B »**

- Personne ou groupe reconnu (associé) : 17,50 \$
- Personne ou groupe non reconnu (associé) : 36,00 \$

La Ville peut, par protocole d'entente avec un organisme public, convenir de tarifs différents de ceux prévus au présent règlement.

### Pavillon Mance

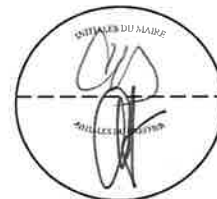
	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Salles âge d'or « A » et « B »	Gratuit	18,50 \$	25,00 \$	72,00 \$
Salle âge d'or « A »	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Salle âge d'or « B »	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Auditorium	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Studio - orchestre	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Salle polyvalente	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Studio de danse	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Salle de réunion	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Salle la portée	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Loge artiste	Gratuit	15,50	18,50	59,00

### Centre des arts de Baie-Comeau

Lors de la tenue d'activités au Centre des arts de Baie-Comeau, la tarification imposée à la Corporation de gestion de la salle de spectacle est de 37 \$ l'heure.

### Carrefour-Maritime

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Salle d'exposition	Gratuit	18,50 \$	25,00 \$	72,00 \$



### Centre de ski du Mont Ti-Basse \*

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Bar	Gratuit	25,00 \$	36,00 \$	111,00 \$
Cafétéria	Gratuit	25,00	36,00	111,00

\* Des frais de conciergerie seront facturés en plus de la location de salle, en dehors de la saison de glisse

### Pavillon du Lac

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Surface	Gratuit	61,00 \$	91,00 \$	360,00 \$
Salle vue sur le lac	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Bar	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Salle de réunion	Gratuit	15,50	18,50	59,00

### Bibliothèque Alice-Lane

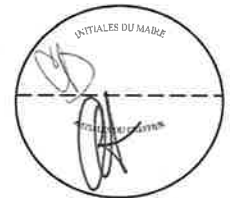
	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Salle de réunion	Gratuit	15,50 \$	18,50 \$	59,00 \$

### L'Alternative

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Salle d'exposition	Gratuit	18,50 \$	25,00 \$	72,00 \$
Salle de diffusion	Gratuit	18,50	25,00	72,00

### Pavillon Saint-Sacrement

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Salle Saint-Laurent	Gratuit	25,00 \$	36,00 \$	111,00 \$
Salle Outarde	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Salle Manicouagan	Gratuit	18,50	31,00	88,00
Salle Tournoustouc	Gratuit	18,50	31,00	88,00
Salle Amédée	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Salle La Chasse	Gratuit	15,50	18,50	59,00



### École secondaire Serge-Bouchard

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Gymnase	Gratuit	25,00 \$	36,00 \$	111,00 \$
Surface	Gratuit	42,00	54,00	202,00
Musculation	Gratuit	18,50	25,00	72,00
Dojo	Gratuit	18,50	25,00	72,00
BR-10	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Piscine	Gratuit	36,00	48,00	157,00
RCR	Gratuit	15,50	18,50	59,00

### Polyvalente des Baies

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Gymnase (1)	Gratuit	25,00 \$	36,00 \$	111,00 \$
Surface	Gratuit	42,00	54,00	202,00
Musculation	Gratuit	18,50	---	---
Palestre	Gratuit	18,50	25,00	72,00
DS-50	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Aquarium	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Place publique	Gratuit	15,50	18,50	59,00
Piscine	Gratuit	31,00	41,00	137,00
Aire de lancer	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Local de boxe	Gratuit	18,50	---	---

### Stade Médard-Soucy

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Gymnase	Gratuit	25,00 \$	36,00 \$	111,00 \$
Surface	Gratuit	47,00	66,00	---
Musculation	Gratuit	18,50	---	---
Local théorique	Gratuit	15,50	18,50	59,00

### Stade des Baies

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Terrain synthétique	Gratuit	61,00 \$	91,00 \$	360,00 \$





### Écoles primaires

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Gymnase	Gratuit	23,00 \$	33,00 \$	94,00 \$

### Autres

	<u>Personne / groupe reconnu</u>		<u>Personne / groupe non reconnu</u>	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Terrain soccer/football	Gratuit	25,00 \$	36,00 \$	111,00 \$
Piste/pelouse	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Terrains de balle/volleyball de plage	Gratuit	25,00	36,00	111,00
Stationnements	Gratuit	---	36,00	111,00
Piscines extérieures	Gratuit	27,00	54,00	212,00
Parcs municipaux *	Gratuit	Gratuit	36,00	111,00

\* Excluant le parc des Pionniers

**Particularité pour tous les organismes et usagers :** Pour toute réservation engendrant des coûts supplémentaires, ceux-ci seront à la charge du demandeur.

Les taux mentionnés ci-dessous sont journaliers et les taxes ne sont pas incluses.

### Centre Henry-Leonard

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Salon Galerie du tapis 1	241,00 \$	481,00 \$
Foyer	241,00	481,00
Salon Galerie du tapis 2	241,00	481,00
Hall	241,00	481,00
Salle Alice-Cloutier (dojo)	360,00	720,00
Surface « A »	1 202,00	2 404,00
Surface « B »	1 202,00	2 404,00

### Centre de ski du Mont Ti-Basse\*

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Bar et cafétéria	360,00 \$	874,00 \$

\* Des frais de conciergerie seront facturés en plus de la location de salle en dehors de la saison de glisse

### Carrefour-Maritime

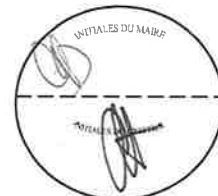
	<u>Accès gratuit</u>
Salle d'exposition	175,00 \$

### Pavillon Mance

	<u>Accès gratuit</u>
Auditorium	360,00 \$

### Pavillon Saint-Sacrement

	<u>Accès gratuit</u>
Salle Saint-Laurent	360,00 \$



### Pavillon du Lac

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Grande surface	601,00 \$	1 202,00 \$

### Centre Henri-Desjardins

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Surface « A »	1 022,00 \$	2 044,00 \$
Surface « B »	962,00	1 923,00
Bar La Promenade	241,00	481,00

### Parc des Pionniers

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Zone scène élargie	149,00 \$	601,00 \$
Zone plaine 1	149,00	601,00
Zone plaine 2	149,00	601,00
Ensemble du parc	382,00	984,00

### Parc municipaux et stationnements (excluant le parc des Pionniers)

	149,00 \$	601,00 \$
--	-----------	-----------

### Tarifs Entandem (regroupement de SOCAN et RÉ:SONNE)

Selon les tarifs en vigueur sur le site Web « Entandem » au moment de l'événement. Le coût de la location des locaux s'ajoute à ces tarifs.

### Location de matériel et accessoires

	<u>Tarif journalier</u>
Chaise régulière	1,30 \$
Chaise rembourrée	1,80 \$
Table régulière rectangle	4,40 \$
Table carrée	3,35 \$
Table ronde	18,50 \$
Portemanteaux	12,50 \$
Table de scène (section)	54,00 \$
Praticable	18,50 \$
Scène de métal	481,00 \$ *
Lutrin	18,50 \$
Chevalet	12,50 \$
Bollard extérieur	1,30 \$
Bollard intérieur	1,80 \$
Barrière antiémeute (section)	23,00 \$
Rallonge électrique	11,50 \$
Panneau électrique	55,50 \$

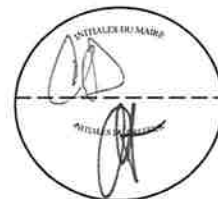
\* Le transport et le montage sont aux frais du locataire et doivent obligatoirement être faits par le personnel du Service de la culture et des loisirs

### Matériel d'exposition (kiosques)

**Kiosque de base \* :** 111,00 \$ / kiosque - 7 jours et moins

Incluant :

- . Structure de rideau royal 10 pi X 10 pi
- . Deux tabourets
- . Comptoir
- . Jupe de table
- . Bandeau d'affichage (lettrage et délettrage aux frais du locataire)



### **Kiosque à la pièce \***

. Contour de table	12,50 \$
. Rideau fond de scène	119,00
. Rideau séparateur	360,00
. Panneaux lumineux	91,00
. Îlot informatique	149,00
. Table d'accueil	61,00

\* Le transport et le montage sont aux frais du locataire et doivent obligatoirement être faits par le personnel du Service de la culture et des loisirs

### **Billets (Droit d'entrée)**

Lorsque les billets seront fournis par le Service de la culture et des loisirs, 25 % du montant de la vente des billets sera facturé à l'utilisateur.

### **Transport des équipements**

La direction du Service de la culture et des loisirs doit autoriser le transport du matériel lourd de grande dimension ou celui dont la sécurité doit être assurée lors d'activités se déroulant sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Le tarif horaire est de 62 \$ pour un véhicule de service.

Aucun transport n'est offert pour la location d'équipements au privé.

### **Main-d'œuvre**

Lorsque des services sont requis et qu'ils nécessitent de la main-d'œuvre, le taux horaire devant être facturé pour chaque classe de profession est celui fixé par la convention collective applicable ou par les conditions des normes du travail en vigueur, majoré de 22 % pour les employés régis par les normes du travail et de 26 % pour les employés cols blancs.

Lorsque la main-d'œuvre est requise en dehors des heures normales de travail, les coûts mentionnés au paragraphe ci-dessus seront encore majorés de 50 %, plus 22 % ou 26 % pour les quatre premières heures et de 100 % plus 22 % ou 26 % pour les heures suivantes ainsi que pour un dimanche ou un jour férié.

Dans tous les cas, lorsque le transport n'est pas prévu ou planifié à l'avance sur les heures normales de travail, un minimum de trois heures sera facturé aux taux indiqués à l'un des paragraphes ci-dessus, selon le cas. »

## **ARTICLE 5**

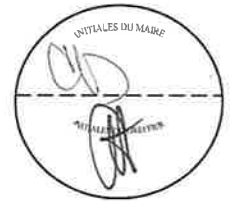
L'annexe D est modifiée comme suit :

- En remplaçant la rubrique « Bibliothèque » par la suivante :

« **Bibliothèque**

### **Carte de membre**

Résidents de la MRC de Manicouagan	Gratuit
Innus de Pessamit	Gratuit



Non-résident 32,00 \$ / personne / année  
Famille non-résidente 79,00 \$ / famille / année »

- En remplaçant la rubrique « Ordinateurs » par la suivante :

« **Ordinateurs**

Recherche et temps d'utilisation Gratuit  
Impression en noir et blanc 0,30 \$ / feuille »

- En remplaçant la rubrique « Autres » par la suivante :

« **Autres**

Perte d'un document Prix du document plus 15 %  
de frais administratifs  
Photocopie 0,30 \$  
Remplacement de carte 2,75 \$ »

- En remplaçant la rubrique « Bande estivale » par la suivante :

« **Bande estivale**

Inscription par enfant : 64 \$ / semaine »

- En remplaçant la rubrique « Piscines extérieures » par la suivante :

« **Piscines extérieures**

**Admission - Bain en longueur**

. Étudiant (18 ans et plus) \* 4,25 \$  
. Adulte 5,25 \$  
. 60 ans et plus 4,25 \$

\* Sur présentation d'une carte étudiante valide »

- En remplaçant la rubrique « Piscines intérieures » par la suivante :

« **Piscines intérieures**

**Admission - Bain en longueur**

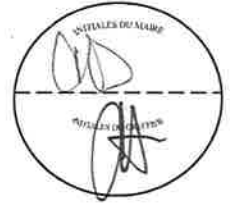
. Étudiant (18 ans et plus) \* 4,25 \$  
. Adulte 5,25 \$  
. 60 ans et plus 4,25 \$

\* Sur présentation d'une carte étudiante valide »

**ARTICLE 6**

L'annexe E est modifiée comme suit :

- Au paragraphe 1 « Véhicule léger », en remplaçant le tarif de « 25 \$ / heure » par « 26 \$ / heure »;
- Au paragraphe 2 « Véhicule de service », en remplaçant le tarif de « 60 \$ / heure » par « 62 \$ / heure ».



## ARTICLE 7

L'annexe G est modifiée comme suit :

- En remplaçant la rubrique « Véhicules et équipements » par la suivante :

« Véhicules et équipements »

Description	Taux
Camionnette	52 \$ / heure
Camion pour une urgence	62 \$ / heure
Pompe portative	154 \$
Autopompe avec accessoires 500 à 800 GPM	412 \$
Autopompe avec accessoires 800 à 1250 GPM	515 \$
Appareil d'élévation 75' autopompe 1250 GPM	618 \$
Échelle aérienne 100' avec accessoires	721 \$
Pinces de désincarcération	Selon le décret gouvernemental applicable

Les frais de base annuels sont établis au coût de 2,10 \$ par habitant avec un minimum de 1 050 \$, la population étant calculée en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, tel qu'indiqué au dernier dénombrement reconnu valide par décret publié par le gouvernement provincial dans la Gazette officielle du Québec.

Les tarifs indiqués dans tout protocole, s'il y a lieu, ont préséance sur ceux du présent règlement. ».

## ARTICLE 8

L'annexe H est modifiée comme suit :

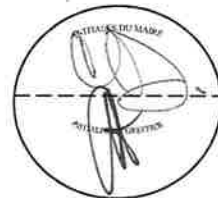
- En remplaçant le paragraphe f) par le suivant :

« f) Le montant exigé au point e) est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :

Rôle d'évaluation foncière

. Moins de 100 000 \$	41 \$
. 100 000 \$ à 249 999 \$	62 \$
. 250 000 \$ à 499 999 \$	79 \$
. 500 000 \$ à 999 999 \$	154 \$
. 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	317 \$
. 2 000 000 \$ à 4 999 999 \$	529 \$
. 5 000 000 \$ et plus	1 060 \$ »;

- Au paragraphe g), en remplaçant le tarif de « 40 \$ » par « 41 \$ ».



## ARTICLE 9

L'annexe I est modifiée comme suit :

- Au paragraphe a) « Espace », en remplaçant le tarif de « 16,27 \$ » par « 16,75 \$ »;
- Au sous-paragraphe i. du paragraphe b) « Équipement », en remplaçant le tarif de « 12,52 \$ » par « 12,90 \$ »;
- Au sous-paragraphe ii. du paragraphe b) « Équipement », en remplaçant le tarif de « 23,02 \$ » par « 24,00 \$ ».

## ARTICLE 10


L'annexe J est modifiée en remplaçant le tarif de « 550 \$ » par « 566 \$ ».

## ARTICLE 11

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2022-522 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 12 décembre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
**CAROLE DESCHÊNES**  
**MAIRESSE SUPPLÉANTE**

  
\_\_\_\_\_  
**ANNICK TREMBLAY**  
**GREFFIÈRE**

Entrée en vigueur le 20 décembre 2022